02A-212002760-20160326-DELIB163-DE

## Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication: 31/03/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation





## Commune de Serra di Ferro

Cumuna di Sarra di Farru

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 mars 2016

Présidence: Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation 15 mars 2016

Nº 16/3

Objet: Port Jean-Baptiste TOMI

Approbation du compte de Gestion 2015

L'an deux mil seize, le 26 mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Marie-Pierre BARTOLI

<u>Présents</u>: Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Ilana PERETTI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI, Monsieur Martin VALENTINI

Absent ou excusé: Monsieur Olivier BURESI, Madame Coralie MANCINI

Pouvoirs: Madame Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI

Secrétaire: Monsieur Jean ALFONSI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 du Port Jean-Baptiste TOMI a été réalisée par le receveur en poste à AJACCIO et que le compte de gestion établi par ce dernier, est conforme au compte administratif du port J.B. TOMI.

Le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 01.06.2016, comme la loi en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**ADOPTE** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2015 du Port Jean-Baptiste TOMI dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.



02A-212002760-20160326-DELIB163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016 Publication: 31/03/2016

Commune de Serra di ferro Cumuna di Sarra di Farru **Conseil Municipal** 

Pour l'"autorité Compétente" par délégatior Samedi 26 mars 2016 - 17h00

Délibération 16/3

NOM	PRENOM	EMARGEMENT
GIORGI	Antoine	M
BARTOLI	Marie-Pierre	111
ALFONSI	Jean	7
LEONETTI	Jérôme	
BARTOLI	Dominique	DB.A
BURESI	Olivier	ABSENT
CHIARELLI	Martine	all
MANCINI	Coralie	ABSENTE
PERETTI	llana	Ment?
SANTONI	Jean-Baptiste	8551
VALENTINI	Noel Don Martin	6